

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Séance du : DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS  
(18 décembre 2023)

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET  
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERAY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

**Ouverture de crédits  
d'investissement**

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**23**

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**12 décembre 2023**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **19 novembre 2023**

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal pour une année avant le 15 avril N, ou 30 avril N de l'année de renouvellement du Conseil municipal.

**En fonctionnement**, avant le vote du BP au 15 avril, la commune de Charnay-lès-Mâcon a la possibilité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année N-I. Cela comprend les dépenses votées en N-I au budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives.

**En investissement**, il n'existe pas de journée complémentaire pour les écritures d'investissement (mandats et titres), lesquelles doivent être impérativement passées avant le 31 décembre N.

Par dérogation au principe d'annualité jusqu'au 15 avril, le Conseil municipal peut donner l'autorisation à la commune de Charnay-lès-Mâcon, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits étant votés par chapitres, seul le quart des investissements par chapitres est autorisé.

Cela comprend les dépenses votées en N-I au budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives. Déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT). Sauf, les dépenses incluses dans une autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) de l'exercice N-I qui peuvent être mandatées à hauteur des crédits de paiements (CP).

Il est demandé de se prononcer sur l'ouverture des crédits d'investissement afin d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les montants suivants au Budget Primitif 2024 :

Chapitres	Total voté 2023	RAR	Montant retenu	Crédits d'investissement pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante
0505	24 000,00 €	6 500,00 €	17 500,00 €	4 375,00 €
1201	160 732,24 €	14 773,60 €	145 958,64 €	36 489,66 €
1302	1 744 575,50 €	766 042,53 €	978 532,97 €	244 633,24 €
2003	3 109,44 €	3 109,44 €	- €	- €
21	171 719,00 €	- €	171 719,00 €	42 929,75 €
23	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités, notamment l'article L.1612-1, L.2322-2 ;

**VU** l'avis favorable des commissions réunies du 6 décembre 2023 ;

Le rapporteur entendu,

Après intervention de L. VOISIN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec deux abstentions de Laurent VOISIN et Anne MONTEIX.

**AUTORISE** Mme le Maire à procéder à l'ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice budgétaire 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christine ROBIN